



BNP PARIBAS

Paris, le jeudi 13 février 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dividende

A l'occasion de l'annonce des résultats de l'exercice 2013, il a été précisé que le Conseil d'administration de BNP Paribas proposera à l'Assemblée Générale le versement exclusivement en numéraire d'un dividende de 1,50 euro par action.

Le Conseil d'administration proposera également à l'Assemblée Générale que le détachement du dividende soit fixé au mardi 20 mai 2014 pour une mise en paiement qui interviendra le vendredi 23 mai 2014 (1).

(1) Sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale prévue le 14 mai 2014